NATATION

Seniors : Championnats D'EUROPE 2024 - MADEIRA

Espoirs : World Series 2024 - LIMOGES

Règles de sélection FFH
Règles de qualification World Para Swimming

Règles de sélection

SOMMAIRE

- **Page 3** Avant-propos
- **Pages 4-6** Principes généraux
- **Page 7/8/9** Process de sélection Championnats d'EUROPES 2024
- **Page 10** Process de sélection Espoirs
- **Page 11** Echéancier

AVANT-PROPOS

Organisé par World Para Swimming (W.P.S.), le championnat d'Europe de para natation 2024 regroupe des sportifs et sportives de plusieurs nations européennes par catégories.

Les championnats d'Europe 2024 sont identifiés par la Fédération Française Handisport comme la compétition de référence 2024 en dehors des Jeux paralympiques.

Comme pour toute compétition de référence, les sélections s'appuient sur des critères généraux à respecter, des pré requis sportifs et des critères de performance à réaliser pour valider définitivement toute sélection en équipe de France.

La présence de jeunes sportifs et sportives Handisport sur cette échéance pourra être étudiée pour répondre à des objectifs différents selon les profils des sportifs et sportives.

Pour les sportifs Espoir, les règles de sélection pour pouvoir accéder à la World Series de Limoges sont également définies dans ce document.

Principes Généraux

La Fédération Française Handisport (F.F. Handisport), par décision du comité directeur du 27 novembre 2020, confie la procédure de sélection de ses sportifs et sportives pour les compétitions de référence à une Commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions sera établi par compétition.

La Commission fédérale de sélection a enfin pour objet d'étudier l'opportunité de toute demande d'invitation, tout en prenant en compte l'impact sur le développement de la discipline et/ou le potentiel du sportif concerné à l'horizon Los Angeles 2028.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

Le comité directeur élu à la sortie de l'AG fédérale du 4 octobre 2020 désigne les personnes ci-après nommées ou leur représentant :

- Le Vice-Président ou son Représentant ;
- Le Directeur Technique National ou son Représentant ;
- Le Coordonnateur de la stratégie de la performance paralympique.

Le directeur technique national se réserve la possibilité d'associer toute autre personne compétente avec voix consultative, notamment le Coordonnateur du Bureau de la Vie de l'Athlète en charge de l'écriture des règles de sélection et de l'organisation des commissions de sélection.

Fonctionnement de la Commission fédérale de sélection

La Commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du Comité directeur fédéral en date du 27 novembre 2020, de l'élaboration des présentes règles de sélection et de la proposition de la liste des sportifs et sportives sélectionnés par la F.F. Handisport.

La F.F. Handisport poursuit l'objectif que les sportifs et sportives sélectionnés soient ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'y obtenir une médaille et de concourir à l'obtention de points déterminants dans la quête aux quotas paralympiques pour l'échéance Paris 2024.

En conséquence, les résultats obtenus aux *compétitions de sélection* ne seront pas les seuls critères d'aide à la décision pris en compte par la Commission fédérale de sélection, qui devra considérer tout évènement ou facteur pouvant influer sur la réussite aux étapes de ce circuit international W.P.S..

PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE LA SÉLECTION HANDISPORT

A/ GRANDS PRINCIPES DE QUALIFICATION SUR UN PLAN INTERNATIONAL

La sélection des sportifs et sportives français en vue des championnats d'Europe de Para Natation W.P.S. 2024 est soumise au respect préalable des règles de qualification édictées par W.P.S. et consultables sur le site Internet de W.P.S. en suivant le lien :

https://www.paralympic.org/sites/default/files/2023-11/Para%20Swimming%20European%20Open%20Championships_Competition%20Critera.pdf

Le fait des satisfaire aux exigences et critères de qualification édictés par l'W.P.S. est un prérequis pour prétendre à la sélection. C'est un préalable nécessaire mais pas suffisant à lui seul pour être sélectionné sur les championnats d'Europe W.P.S. 2024, d'où la mise en place de critères propres à la FFHandisport.

B/ PRINCIPES DE SÉLECTION F.F. HANDISPORT

Le responsable de la performance disciplinaire proposera à la commission de sélection une liste de sportifs et sportives en cohérence avec les principes généraux de sélection.

La commission de sélection fédérale valide et entérine les sportifs et sportives sélectionnés pour la compétition de référence ciblée.

La fédération, par la voix ou par délégation de la présidente inscrit les sportifs et sportives dans la compétition internationale de référence considérée auprès de l'instance compétente.

Conditions obligatoires pour participer aux sélections HANDISPORT

- Avoir une licence fédérale « compétition » à jour et disposer d'un certificat médical d'autorisation de pratique sportive compétitive signée par un médecin dans la discipline concernée ;
- Être de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de W.P.S. ;
- Répondre aux critères internationaux W.P.S., administratifs et de classification ;
- Disposer d'un dossier de classification complet en lien avec les règles fixées par W.P.S. ;
- Etre à jour de la surveillance médicale réglementaire auprès de la commission médicale en lien avec la règlementation en vigueur ;
- Être en conformité avec la règlementation en vigueur en matière de prévention et de lutte contre le dopage ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives et médicales en provenance du siège fédéral ;
- Accepter de fournir toutes les informations et pièces nécessaires à la procédure d'accréditation du Comité d'Organisation ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires, en lien avec les savoirs être attendus définis dans la convention de sportif(ve) membre d'un Collectif National. Pour rappel, tout propos, geste, comportements inadaptés fera l'objet d'une saisine auprès de l'instance fédérale disciplinaire concernée ;
- Participer à tous les stages et programmes des compétitions imposés par la commission fédérale de la discipline et répondre aux exigences de suivi d'entraînement fixées par l'Entraîneur National et le Responsable de la Performance disciplinaire dans une perspective de succès lors de la compétition internationale de référence : en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi et avoir signé la convention d'engagements réciproques F.F. Handisport/Sportif(ve)s membres des Collectifs Nationaux.
- Participer aux championnats de France sauf situation particulière d'un(e) sportif (ve) soumise à l'approbation du DTN ;
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée définie ci-après.
- Toute situation particulière d'un(e) athlète par rapport à ces critères généraux ou critères de performance ci-après, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National.

A NOTER la mention Complémentaire adoptée par le Comité Directeur de la FF Handisport du 20/10/2022 :

« Peut ne pas être sélectionné en équipe nationale ou de France, tout athlète ayant commis des faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et toutes infractions portant atteintes à l'image de la Fédération Française Handisport.

Sur proposition du DTN, après avoir entendu le sportif concerné et à l'examen de sa situation judiciaire, le comité directeur est souverain pour valider ou non sa sélection. »

PROCESS de SELECTION

Championnats d'Europe (World Para Swimming European Championships 2024)
Lieu : Funchal – Madère (Portugal)
Dates : dim. 21 au sam. 27 avril 2024
Bassin : 50 m.

1. Compétitions de sélection

1.1. *Compétitions internationales de sélection*
- 1.1.1. World Para Swimming World Championships Manchester 2023 (Grande Bretagne).
- 1.1.2. World Para Swimming World Serie Lignano 2023 (Italie).
- 1.1.3. World Para Swimming World Serie Sheffield 2023 (Grande Bretagne).
- 1.1.4. World Para Swimming World Serie Minneapolis 2023 (Etats-Unis).
- 1.1.5. World Para Swimming World Serie Limoges 2023 (France).

1.2. *Compétitions nationales de sélection*
- 1.2.1. Championnats Inter-regionaux 50m. Sud-Est - Aix-en-Provence 2023.
- 1.2.2. Championnats Inter-regionaux 50m. Nord-Ouest - Saint Brieuc 2023.
- 1.2.3. Championnats de France 50m. Open - Limoges 2023.
- 1.2.4. Championnats de France 25m. - Saint-Nazaire 2023.

2. Critères Sportifs

2.1. Seront **présélectionnés** les nageuses et les nageurs qui auront réalisé des **performances inférieures** au **Minimum Qualifying Standard (M.Q.S.)** des World Para Swimming European Championships 2024 et qui seront **classé parmi les huit (8) premiers au classement de la World Para Swimming (Ranking W.P.S.) en 2023**, établi du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans une épreuve individuelle inscrite au programme des World Para Swimming European Championships 2024, dans la catégorie de handicap correspondante.

2.2. Seront **proposés à la sélection** les nageuses et les nageurs qui auront réalisé des **performances inférieures** au **Minimum Qualification Standard (M.Q.S.)** des World Para Swimming European Championships 2024 et qui seront **classé parmi les douze (12) premiers au classement de la World Para Swimming (Ranking W.P.S.) en 2023**, établi du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans une épreuve individuelle inscrite au programme des World Para Swimming European Championships 2024, dans la catégorie de handicap correspondante.

2.3. Seront **proposés à la sélection** les nageuses et les nageurs qui auront réalisé lors des Championnats de France 25m. - Saint-Nazaire 2023 une **performance inférieure** à la grille des **minimas de qualification F.F.H. pour les Championnats d'Europe (World Para Swimming European Championships 2024)** sur une épreuve individuelle inscrite au programme des World Para Swimming European Championships 2024, dans la catégorie de handicap correspondante.

3. Critères d'aide à la décision pour les athlètes proposés à la sélection

3.1. Toute situation particulière d'un athlète par rapport à l'ensemble de ces critères, et nécessitant une dérogation, pourra être soumise à l'approbation du Directeur Technique National sur la base des critères d'aide à la décision suivants :

- Structuration d'entraînement.
- Eléments objectifs de Progression sur la saison 2022-2023.
- Potentiel finaliste
- Analyse des performances réalisées sur les Championnats de rance 25. 2023
- Contribuer aux intérêts du Collectif France à échéance Paris 2024

4. Épreuves complémentaires

4.1. Les nageuses et les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, pourront, dans la limite des places disponibles, être engagés sur une ou plusieurs épreuves complémentaires. Ceci sous réserve de réalisation d'un minima W.P.S. Minimum Entry Time (M.E.T.) apparaissant dans les ranking W.P.S. sur la période de qualification.

4.2. Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, la priorité sera accordée au meilleur temps réalisé lors des compétitions de sélection, puis à défaut au meilleur temps des classements nationaux de la saison N ou N-1.

4.3. L'ensemble des nageuses et les nageurs sélectionnés seront mobilisables pour prendre part aux différents relais de l'équipe de France.

Grilles minimas Championnats d'Europe 2024 (W.P.S. European Championships 2024)

Minimas Dames Toutes Catégories (T.C.) | Top 6 rankings IPC 2021
Seules les performances réalisées sur une épreuve ouverte aux Championnats d'Europe lors des championnats de France 25m. 2023 permettent d'être proposé à la sélection.

D	PAPILLON		DOS		BRASSE		NAGE LIBRE				3/4 NAGES	
	50 m	100 m	50 m	100 m	50 m	100 m	50 m	100 m	200 m	400 m	150 m	200 m
S1												
S2			01:12,31	02:40,05	01:58,48				05:31,50			
S3			00:59,60		01:01,31		01:21,76	02:07,69	05:33,98		04:44,83	
S4			00:51,04			01:55,69	00:41,56	01:34,79	03:54,24		02:59,13	
S5	00:46,08		00:46,58			01:43,83	00:40,01	01:23,31	02:59,05			03:45,97
S6	00:37,33			01:22,11		01:39,98	00:33,68	01:15,33		05:28,88		03:01,86
S7	00:36,15			01:24,37		01:39,41	00:33,82	01:14,38		05:28,55		03:03,91
S8		01:22,53		01:20,86		01:26,41	00:31,48	01:09,31		05:07,65		02:55,12
S9		01:09,55		01:13,76		01:18,81	00:29,91	01:03,50		04:49,49		02:38,64
S10		01:08,85		01:10,49			00:28,57	01:01,38		04:45,66		02:32,95
S11				01:21,52		01:27,42	00:30,65	01:10,22		05:24,63		02:50,26
S12		01:10,93		01:14,33		01:24,52	00:28,49	01:01,61				
S13		01:08,41		01:08,61		01:19,99	00:27,79	01:02,24		04:47,45		02:35,48

Minimas Messieurs Toutes Catégories (T.C.) | Top 6 rankings IPC 2021

Seules les performances réalisées sur une épreuve ouverte aux Championnats d'Europe lors des championnats de France 25m. 2023 permettent d'être proposé à la sélection.

M	PAPILLON		DOS		BRASSE		NAGE LIBRE				3/4 NAGES	
	50 m	100 m	50 m	100 m	50 m	100 m	50 m	100 m	200 m	400 m	150 m	200 m
S1			01:27,98	03:03,18					06:26,32			
S2			01:00,97	02:12,80	01:06,92				04:38,40			
S3			00:49,37		00:51,58		00:46,48	01:53,89	03:47,11		03:13,09	
S4			00:44,91			01:46,03	00:39,98	01:27,71	03:02,96		02:45,78	
S5	00:35,37		00:35,99			01:35,66	00:32,90	01:12,97	02:46,37			03:20,06
S6	00:32,45			01:16,51		01:22,98	00:30,48	01:07,02		05:11,94		02:45,17
S7	00:30,27			01:11,66		01:23,43	00:28,39	01:03,37		04:48,04		02:34,43
S8		01:03,20		01:09,09		01:10,86	00:27,30	00:59,02		04:35,15		02:27,44
S9		01:00,97		01:04,58		01:10,96	00:25,53	00:56,40		04:17,95		02:21,45
S10		00:58,44		01:01,52			00:24,48	00:53,94		04:14,98		02:15,26
S11		01:06,04		01:10,55		01:17,47	00:26,90	01:00,29		04:53,63		02:29,95
S12		00:58,98		01:02,85		01:11,67	00:24,47	00:53,60				
S13		00:58,15		01:00,59		01:06,75	00:24,48	00:54,79		04:20,51		02:14,05

Compétition I.P.C. ciblé par la F.F.H. pour les Espoirs
World Para Swimming World Serie France
Lieu : Limoges (France)
Dates : 07 au 09 juin 2024
Bassin : 50 m.

1. Compétitions de sélection

1.1. Championnats de France 25m. Saint-Nazaire 2023.

2. Règles de sélection

1.2. Nageuses et nageurs né(e)s en 2006 et après.

1.3. Seront présélectionnés les 6 nageuses et/ou nageurs ayant obtenu le plus de points à la table de cotation à la moyenne de leurs trois meilleures épreuves lors des Championnats de France 25m. 2023.

3. Critères d'aide à la décision

- Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux.
- Structuration d'entraînement.
- Progression sur la saison.
- Potentiel finaliste
- Classification internationale à jour ou a minimas une classification nationale réalisé après septembre 2018.
- Pour les athlètes concernés, avoir répondu de manière sérieuse et ponctuelle aux sollicitations de la commission nationale natation F.F.H.

4. Épreuves complémentaires

4.1. Les nageuses et les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles, pourront, dans la limite des places disponibles, être engagés sur une ou plusieurs épreuves complémentaires. Ceci sous réserve de réalisation d'un minima W.P.S. (M.E.T.) et de validation par les entraîneurs nationaux.

4.2. Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, la priorité sera accordée au meilleur temps réalisé lors des compétitions de sélection, puis à défaut au meilleur temps des classements nationaux de la saison N ou N-1.

ECHEANCIER

- Novembre 2023 : Mise en ligne des Chemins de sélection

- Comités de sélection à l'issue de chacune des étapes du chemin de sélection

- Janvier 2024 : Publication de la sélection sur le site Internet de la Fédération Française Handisport.